

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2013 B 22453 Numéro SIREN : 798 712 550 Nom ou dénomination : 3W - What a Wonderful World

Ce dépôt a été enregistré le 03/11/2021 sous le numéro de dépôt 127172



20211271722019

DATE DEPOT : 03/11/2021

N° DE DEPOT : 127172

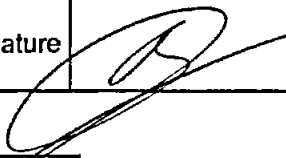
N° GESTION : 2013B22453

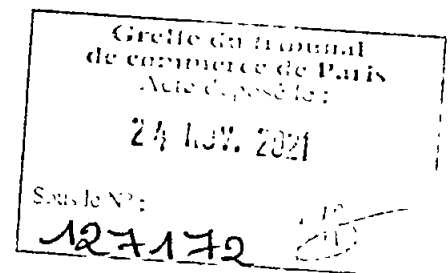
N° SIREN : 798712550

DENOMINATION : 3W - What a Wonderful World

ADRESSE : 67 boulevard du Général Martial Valin 75015 Paris

MILLESIME : 2019

Extrait Procès-Verbal Greffe Certifié conforme à l'original par le Président	
Date	20/10/2021
Signature	



WHATAWONDERFULWORLD
Société par Actions Simplifiée
au capital de 1000 euros
Siège Social - 67 Boulevard du Général
Martial Valin - 75015 PARIS
798712550 RCS PARIS

« La Société »

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DES ASSOCIES
DU 26 NOVEMBRE 2019 - 17 HEURES**

L'an deux mille dix-neuf,
Le 26 novembre
A 17 heures

Les associés de la Société, Société par Actions Simplifiée au capital de 1000 euros divisé en 100 actions, se sont réunis en assemblée générale, au siège social sur convocation régulière du Président.

Il résulte de la feuille de présence qu'à cette Assemblée sont présents :

(...)

Total

100 actions

Associés Fondateurs et seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des actions (toutes catégories confondues) émises par la Société.

Les associés ont signé la feuille de présence en entrant en séance.

La Société VAC, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée, est absente et excusée.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Benoît Pensivy.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

(Extrait) ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport général du Commissaire aux comptes l'exercice clos le 31 juillet 2019,
- lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées,

- approbation des comptes de l'exercice clos le 31 juillet 2019 et quitus à la Présidence,
- affectation du résultat de l'exercice clos le 31 juillet 2019,
- (...)

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- (...)

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée approuve la proposition du Président et après avoir constaté que les comptes font apparaître un résultat net après impôt de un résultat net de **95 454 euros**, décide d'affecter le résultat net comme suit :

- **50 000 euros** en distribution de dividendes,
- le solde, soit **45 454** en « *report à nouveau* » de la Société qui passera ainsi de la somme de **39 550 euros** à la somme de **85 004 euros**.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis et 158 du Code Général des Impôts, l'assemblée rappelle que la Société n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis et 158 du Code Général des Impôts, l'assemblée rappelle que la Société n'a distribué aucun dividende depuis sa création.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée des Associés



VENDÔME · AUDIT · CONSEIL

GREFFE

WHAT A WONDERFUL WORLD – 3W

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
67, bd du Général Valin
75015 PARIS
RCS PARIS B 798 712 550

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019



WHAT A WONDERFUL WORLD – 3W

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 €
67, bd du Général Valin
75015 PARIS
RCS PARIS B 798 712 550

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice du 01/08/2018 au 31/07/2019

Aux associés,

I. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 3W relatifs à l'exercice clos le 31 juillet 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 aout 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



III. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. Vérifications du rapport de gestion et des autres documents adressées aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.



VI. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si



ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 8 novembre 2019

VENDOME AUDIT ET CONSEIL

Nathalie DELIGEARD

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Deligeard', written in a cursive style.

1

BILAN - ACTIF

Désignation de l'entreprise : WHAT A WONDERFUL WORLD - 3W

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2

Adresse de l'entreprise 67 BD DU GENERAL MARTIAL VALIN 75015 PARIS

Durée de l'exercice précédent * 1 2

Numéro SIRET* 7 9 8 7 1 2 5 5 0 0 0 0 1 3

Néant ☐

				Exercice en cours		Exercice précédent			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3			
						3 1 0 7 2 3 1 9			
ACTIF IMMOBILISÉ*	Capital souscrit non appelé (I)	AA							
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC				
		Frais de développement *	CX		CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	491 867	AG	491 867			
		Fonds commercial (1)	AH		AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO				
		Constructions	AP		AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	26 815	AS	11 549	15 266		
		Autres immobilisations corporelles	AT	23 449	AU	15 235	8 214		
		Immobilisations en cours	AV		AW				
		Avances et acomptes	AX		AY				
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
			Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations		BB		BC				
	Autres titres immobilisés		BD		BE				
	Prêts		BF		BG				
	Autres immobilisations financières *		BH		BI				
TOTAL (II)		BJ	542 130	BK	518 651	23 480			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM				
		En cours de production de biens	BN		BO				
		En cours de production de services	BP		BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS				
		Marchandises	BT		BU				
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW				
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	146 902	BY		146 902		
		Autres créances (1)	BZ	15 854	CA		15 854		
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC				
		Valours mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE				
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	100 290	CG		100 290			
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	46 965	CI		46 965			
	TOTAL (III)	CJ	398 018	CK		398 018			
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	940 148	IA	518 651	421 493			



Renvois : (1) Dont droit au bail :

(2) Part à reporter d'un an ou plus

CP

(3) Part à plus d'un an :

CR

Clause de réserve de propriété :

Immobilisations :

Stocks :

Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

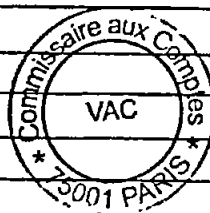
2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2019

Désignation de l'entreprise		WHAT A WONDERFUL WORLD - JW		Néant ☐		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)			DA	1 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence LK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	100	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG		
	Report à nouveau			DH	39 550	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	95 454	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	136 103	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	15 716	
	Dettes fiscales et sociales			DY	145 122	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	2 057	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	122 500	
TOTAL (IV)			EC	285 394		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	421 498		
RENOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
		Écart de réévaluation libre	1D			
	(3)	Dont	Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EF	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EG	285 394	
				EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : WHAT A WONDERFUL WORLD - 3W		Exercice N		Total		
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue biens *	FD	FE	FF		
	services *	FG	FH	FI	1 474 808	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	FK	FL	1 474 808	
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ	9 925	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				FR	1 484 732
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *			FS		
	Variation de stock (marchandises) *			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *			FW	681 420	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	8 905	
	Salaires et traitements *			FY	383 493	
	Charges sociales (10)			FZ	200 673	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations - dotations aux amortissements *			GA	11 273
		- dotations aux provisions			GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD	
	Autres charges (12)			GE	62 019	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	1 347 783
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	136 949	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN	161	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
	Total des produits financiers (V)			GP	161	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR	606	
	Différences négatives de change			GS	181	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
	Total des charges financières (VI)			GU	787	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV	(626)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III + IV + V - VI)				GW	136 323	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

Désignation de l'entreprise WHAT A WONDERFUL WORLD - 3W		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	394
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	394
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(394)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		IJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	40 475
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 484 893
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	1 389 440
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	95 454
REVENUS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	II	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	53 460	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Amendes véhicules	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
	394		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	



* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.